

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## Arrêté du **24 JUIL. 2024** portant approbation de la politique ministérielle de sécurité numérique du ministère de la justice

NOR : JUST2417521A

### **Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le décret n° 2022-513 du 8 avril 2022 relatif à la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2024 portant désignation des autorités qualifiées pour la sécurité des systèmes d'information dans les services d'administration centrale, les services déconcentrés, les organismes et établissements sous tutelle du ministre de la justice ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2022 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1337/SGDSN/ANSSI sur l'organisation de la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

La politique ministérielle de sécurité numérique sur l'organisation de la sécurité numérique du système d'information et de communication du ministère de la justice et de ses établissements publics annexée au présent arrêté est approuvée.

#### **Article 2**

L'arrêté du 26 juillet 2023 portant approbation de la politique ministérielle de sécurité numérique du ministère de la justice est abrogé.

### Article 3

Les autorités qualifiées pour la sécurité des systèmes d'information (AQSSI) désigné aux articles 1, 2 et 3 de l'arrêté du 13 juin 2024 susvisé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **24 JUIL. 2024**

Pour le ministre et par délégation :

La secrétaire générale, haute fonctionnaire de défense et de sécurité,



C. CHEVRIER